



AUX ADHÉRENT·ES DES AMI·E·S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

MUNICIPALES 2026

Je souhaite être candidate

Comment me positionner vis-à-vis de mon engagement aux Ami·e·s de la Confédération paysanne ?

Les Ami·e·s de la Conf' étant politiquement variés et diverses, **nous n'affichons pas le nom de l'association sur des listes officielles** (y compris les listes citoyennes, qui peuvent recouvrir des réalités multiples), par contre, **vous pouvez :**

- mentionner dans la liste officielle que vous êtes **militant·e associative** (sans préciser le nom de l'association, ou en précisant simplement "militant·e associative pour une agriculture paysanne" ou encore "militant·e associative pour une agriculture paysanne (respectueuse de la nature et de l'humain) » ;
- mentionner votre soutien et engagement **au sein des Ami·e·s de la Conf'** à l'oral, de préférence en ayant pris contact avec la dynamique locale de votre département si ce n'est pas encore le cas.



Les Ami·e·s de la
Confédération paysanne

Pour les adhérent·es référent·es de dynamiques locales :

- il n'y a pas de mise en retrait exigée.
- Toutefois, il est demandé au référent ou à la référente de ne pas afficher son rôle de référent·e des Ami·e·s au sein de la liste ;
- et fortement recommandé que le/la référent·e local·e en informe la dynamique locale, d'autant plus s'il / elle incite les adhérent·es à participer à la campagne, s'il / elle se positionne sur l'agriculture paysanne : à la fois par souci de transparence, pour partage d'infos et pratiques, et aussi pour des questions de manque potentiel de disponibilité pendant la campagne (la possibilité de mise en place d'une co-référence pendant la campagne pourrait peut-être être alors utile).